

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Montreuil-sur-Mer

Canton
D'Auxi-le-Château

COMMUNE DE MARCONNELLE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avis enquête publique SAS MARESQUEL ENERGIE – Parc Eolien de Maresqu'Eol

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 19 heures 30, Salle du conseil, à la mairie, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BACQUET Claude, maire, en suite des convocations en date du 14 septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Mmes et Mrs. BACQUET Claude, DURAND Anna, POULINOT José, BUSOLINI Yolanda, MACREZ Jean-Pierre, WAREMBOURG Jennifer, TREUNET Stéphane, LECLERCQ Thérèse, FOURCROY Olivier, LEBLOND Julien, PRZYBYLA Stéphanie, MORDACQ Jean-Paul, SERGENT Jean-Claude, REGNAUT Maurice.

Madame Karine BRICHEZ a donné procuration à Madame Anna DURAND.

Secrétaire de Séance : Mr Julien LEBLOND.

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet porté par la Société Maresquel Energie, qui concerne l'installation de 5 éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 3.6MW et 4.2MW et pour une hauteur comprise entre 149.7 et 149.9 mètres en bout de palme ainsi que deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Maresquel-Ecquemicourt.

Le projet s'implante à 756 mètres des premières habitations, dans la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique « la basse vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin » à environ 6 kms du site classé « tour de chaussée d'Hesdin » et à 13 kms de la citadelle de Montreuil.

Le parc s'implantera sur des terres agricoles, à proximité de haies, boisements.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le Parc Eolien de Maresqu'Eol sur le territoire de la Commune de Maresquel-Ecquemicourt, est actuellement en cours : du 19 septembre 2022 au 19 octobre 2022 inclus.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, cette demande d'autorisation a reçu des membres du conseil municipal trois voix contre et 12 abstentions.



REÇU LE

20 SEP. 2022

SOUS-PREFECTURE

de MONTREUIL-sur-MER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude BACQUET.